

# DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

## PLANES

Le Village  
66210 PLANES

### DELIBERATION

Conseillers  
en exercice : 7  
Nbre de présents : 5  
Nbre de votants : 5

Séance du :  
L'an deux mille dix neuf  
le 24 février

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 17 février 2020 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Affichage le : 25/02/20

Etaient présents : MM. RIU Pierre, BONNOT Valérie, DEMONTE Claude, BAJAUD Christophe, SAMUEL Laurence,  
Etaient absents : BASSO Guy, TOUCHET Pierre

Monsieur Christophe BAJAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

### 2020-001 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

La lecture du compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :
  - \* Dépenses : 101 228.53 €
  - \* Recettes : 150 578.69 €
  - \* Excédent de l'exercice : 49 350.16 €
- En investissement :
  - \* Dépenses : 116 994.66 €
  - \* Recettes : 103 271.39 €
  - \* Déficit de l'exercice : 13 723.27 €
- Etat des restes à réaliser
  - \* Dépenses : 87 338.64 €
  - \* Recettes : 75 133.81 €
  - \* Déficit des RAR : -12 204.83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte administratif de la Commune pour 2019.

### 2020-002 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La lecture du compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement de Planès fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :
  - \* Dépenses : 11 915.74 €
  - \* Recettes : 17 857.23 €
  - \* Excédent de l'exercice : 5 941.49 €
- En investissement :
  - \* Dépenses : 6 190.44 €
  - \* Recettes : 6 844.74 €
  - \* Excédent de l'exercice : 654.29 €
- Etat des restes à réaliser

- \* Dépenses : 8 104.32 €
- \* Recettes : 5 114.00 €
- \* Déficit des RAR : -2 990.32 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
**APPROUVE** le compte administratif du service de l'eau et l'assainissement pour 2019.

#### **2020-003 - AFFECTATION DE RESULTAT BP COMMUNE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait d'affecter les résultats de l'exercice 2019 :

En fonctionnement

Résultat de l'exercice : 49 350.16.00 €

Résultat antérieurs reportés : 267 349.64 €

Résultat à affecter : 316 699.80 €

En investissement

Résultat de l'exercice : - 13 723.27 €

Résultat antérieurs reportés : 31 737.56 €

Résultat à affecter : 5 809.46 €

Reste à réaliser : - 12 204.83

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
**APPROUVE** l'affectation de résultat pour le budget primitif de la Commune pour 2020.

#### **2020-004 - AFFECTATION DE RESULTAT BP SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait d'affecter les résultats de l'exercice 2019 :

En fonctionnement

Résultat de l'exercice : 5 941.49 €

Résultat antérieurs reportés : 38 285.55 €

Résultat à affecter : 44 227.04 €

En investissement

Résultat de l'exercice : 654.29 €

Résultat antérieurs reportés : 17 518.44 €

Résultat à affecter : 18 173.00 €

Reste à réaliser : - 2 990.32 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
**APPROUVE** l'affectation de résultat pour le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement pour 2020.

#### **2020-005 - APPROBATION COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

Rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion de la commune de Monsieur le Receveur Municipal.

#### **2020-006 - APPROBATION COMPTE DE GESTION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion de la commune de Monsieur le Receveur Municipal.

#### **2020-007 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE PYRENEES CATALANES**

**Suppression de la compétence facultative « fourrière canine » des statuts de la Communauté de communes Pyrénées catalanes**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes à la compétence facultative « fourrière canine ».

Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement cette compétence a été prise pour réduire les coûts et sur conseil des fourrières canines.

Monsieur le Maire explique que les stratégies commerciales et de communication des fourrières canines, notamment celles des Pyrénées Orientales, entraînent un surcoût de la compétence quand elle est à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire explique que le Président de la communauté de communes a proposé, comme demandé par de nombreuses communes, de supprimer cette compétence des statuts de la Communauté de communes et ainsi la rendre aux communes.

#### **La communauté de commune a délibéré et a décidé**

- De supprimer des statuts de la Communauté de communes la compétence facultative « fourrière canine)

Monsieur le Maire rappelle que conformément au CGCT les communes ont trois mois pour émettre un avis sinon celui-ci sera réputé favorable.

Ouï cet exposé et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- VALIDE la modification des statuts de la Communauté de communes en supprimant la compétence facultative « fourrière canine)

#### **2020-008 - MISE EN DISCRETION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune d'enfouir les lignes électrique et téléphoniques. La première phase concerne l'entrée du village. Il faudrait poursuivre les travaux d'enfouissement. La tranche 1 phase 1 concerne le hameau « Al mitg ». Le montant des travaux s'élève à la somme de 43 897.10 € soit 50 359.90 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal, **ACCEPTE** de réaliser les travaux de mise en discrétion des lignes électriques

**PRECISE** que le montant total de la première tranche s'élève à la somme 43 897.10 € soit 50 359.90 € TTC

**PRECISE** que la commune devra solliciter le Département et l'Etat pour parfaire le financement de cette opération

#### **2020-009 - DEMANDE DE SUBVENTION AIT MISE EN DISCRETION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES**

Afin de poursuivre la mise en discrétion des lignes électriques et téléphoniques il Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour demander l'aide du Département.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal,

**SOLLICITE** l'aide financière du Département au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) 2020 pour un montant aussi élevé que possible.

**ARRETE** comme suit le plan de financement prévisionnel :

• Coût des travaux	43 897.10 €
• Montant dépense subventionnable AIT	43 897.10 €
• Montant dépense subventionnable DETR	32 314.00 €
• Département AIT 2020 (60 % )	26 338.00 €
• DETR 2020 (27 % )	8 725.00 €
• Autofinancement	8 834.10 €

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## 2020-010 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR MISE EN DISCRETION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES LIGNES TELEPHONIQUES

Afin de poursuivre la mise en discrétion des lignes électriques et téléphoniques il Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour demander l'aide de l'Etat.  
**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour un montant aussi élevé que possible.

**ARRETE** comme suit le plan de financement prévisionnel :

• Coût des travaux	43 897.10 €
• Montant dépense subventionnable AIT	43 897.10 €
• Montant dépense subventionnable DETR	32 314.00 €
• Département AIT 2020 (60 % )	26 338.00 €
• DETR 2020 (27 % )	8 725.00 €
• Autofinancement	8 834.10 €

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## 2020-011 - DELIBERATION ANNULATION FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT

Il conviendrait d'annuler les factures de deux contribuables.  
Il s'agit de Monsieur Rudan pour ses 5 appartements à la vente et non occupé et de Madame Pérarnau qui ne vient plus depuis des années.  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** l'annulation d'un montant de 197.75 € en faveur de Madame Gaurrene  
**ACCEPTE** l'annulation d'un montant de 391.00 € en faveur de Monsieur Rudan  
**ACCEPTE** l'annulation d'un montant de 78.20 € en faveur du camping à la ferme de Monsieur et Madame Michel.

## 2020-012 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC RTE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du réseau de transport d'électricité par lequel RTE souhaite conventionner avec la mairie pour les travaux sur la ligne la Perche- La Cassagne.

Cette convention porte sur la création de deux supports pour conducteur aériens d'électricité sur les parcelles A 158 et A 128. L'implantation sera respectivement d'une surface au sol de 5.40 m x 5.4 m et 4.8 m x 4.8 m.

RTE versera une indemnité compensatrice de 626.00 € à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** les termes de la convention de servitudes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Le Maire,



Pierre RIU.